

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN ISO 11978:2017/A1:2020

### **Optique ophtalmique - Lentilles de contact et produits d'entretien des lentilles de contact - Étiquetage - Amendement 1 (ISO 11978:2017/Amd**

Ophthalmic optics - Contact lenses and contact lens care products - Labelling - Amendment 1 (ISO 11978:2017/Amd 1:2020)

Augenoptik - Kontaktlinsen und Kontaktlinsenpflegemittel - Herstellerinformationen - Änderung 1 (ISO 11978:2017/Amd 1:2020)

10/2020



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 11978:2017/A1:2020 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 11978:2017/A1:2020.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 11978:2017/A1:2020  
NORME EUROPÉENNE **EN ISO 11978:2017/A1**  
EUROPÄISCHE NORM  
EUROPEAN STANDARD  
Octobre 2020

---

ICS 11.040.70

Version Française

**Optique ophtalmique - Lentilles de contact et produits  
d'entretien des lentilles de contact - Étiquetage -  
Amendement 1 (ISO 11978:2017/Amd 1:2020)**

Augenoptik - Kontaktlinsen und  
Kontaktlinsenpflegemittel - Herstellerinformationen -  
Änderung 1 (ISO 11978:2017/Amd 1:2020)

Ophthalmic optics - Contact lenses and contact lens  
care products - Labelling - Amendment 1 (ISO  
11978:2017/Amd 1:2020)

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN ISO 11978:2017. Il a été adopté par le CEN le 12 octobre 2020.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles**

---

## Sommaire

Page

Avant-propos européen .....	3
-----------------------------	---

## Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 11978:2017/A1:2020) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 172 « Optique et photonique » en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 170 « Optique ophtalmique » dont le secrétariat est tenu par DIN.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en avril 2021 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en avril 2021.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu responsable de l'identification de tels ou tels brevets.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

## Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 11978:2017/Amd 1:2020 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 11978:2017/A1:2020 sans aucune modification.